

## Politique

# La croissance du PIB est supérieure à celle des coûts de la santé

La forte hausse des coûts met en péril notre système de santé », a déclaré la directrice de santésuisse Verena Nold dans une contribution sur la plateforme en ligne Medinside en avril dernier. « Pour que les primes soient encore abordables dans 10 voire 20 ans, il faut réagir maintenant », a-t-elle également alerté. Basées sur des éléments contestés, ces déclarations n'ont pas manqué de défrayer la chronique. Parmi les sceptiques, Fridolin Marty, responsable de la politique de la santé d'economiesuisse, est monté au créneau. La rédaction de DOC a cherché à en savoir plus.



## Les coûts de la santé en Suisse sont-ils vraiment devenus incontrôlables ?

Non. Les coûts augmentent certes depuis des années, mais les taux de croissance n'ont cessé de baisser. Si l'on considère les taux de croissance sur cinq ans, ils étaient de 4% dans les années 2000, de 3% dans les années 2010 et ils sont maintenant tombés à moins de 3% par habitant. Cette évolution s'observe également au niveau international, comme l'a montré une étude américaine de Sheila D. Smith et. al. parue en 2022 dans le National Bureau of Economic Research. Les coûts de la santé augmentent certes plus fortement que la performance économique (PIB). Cela ne signifie toutefois pas que la capacité de financement des primes n'est plus garantie. La raison en est la différence entre les deux chiffres : bien que le produit intérieur brut (PIB) croisse moins en pourcentage, il augmente néanmoins beaucoup plus fortement en valeur absolue. Selon nos projections, si les taux de croissance restaient les mêmes, la croissance du PIB en francs resterait supérieure à la croissance des dépenses de l'ensemble du système de santé jusqu'en 2158.

## Quelles nouvelles dispositions pourraient être prises pour garantir que l'évolution des primes d'assurance maladie soit basée sur les coûts réels ?

En raison du transfert des prestations stationnaires vers le secteur ambulatoire, les contributions hospitalières des cantons deviennent moins importantes dans l'évolution des coûts. Cela entraîne une hausse des primes, car les prestations ambulatoires sont payées à 100% par les primes, alors que les prestations stationnaires ne le sont qu'à 45%. Ce problème pourrait être résolu par un financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires de l'assurance-maladie (réforme EFAS).

## **La politique de maîtrise des coûts de la Confédération ne risque-t-elle pas de nuire à la qualité de notre système de santé ?**

Il est clair que l'on ne fait pas d'omelette sans casser d'oeufs. Si l'on diminue les recettes des fournisseurs de prestations, ceux-ci doivent relever un défi pour le moins ambitieux : offrir la même qualité à des coûts inférieurs. La politique de maîtrise des coûts de ces dernières années a notamment conduit à un durcissement du cadre légal. Le nombre d'interventions dans le domaine de la santé a quadruplé au cours des vingt dernières années. Cela a entraîné un doublement des réglementations dans la loi sur l'assurance maladie. Ces nouvelles contraintes doivent souvent être mises en oeuvre par le corps médical. Cela signifie plus de travail administratif, qui a d'ailleurs augmenté de quatre points de pourcentage en huit ans pour atteindre 20% du travail quotidien.

Propos recueillis par la rédaction